

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/10/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/10/2013

Délibération n° D-2013-467

OPAH RU - Avenant n°1 à la convention partenariale

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsie COLAS, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Annie COUTUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

OPAH RU - Avenant n°1 à la convention partenariale

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, pour une durée de 5 ans.

Le Conseil d'administration de l'Anah a voté le 13 mars 2013 des améliorations significatives du régime des aides qui s'applique aux dossiers déposés à compter du 1er juin 2013.

Ces améliorations correspondent à la mise en œuvre d'une action plus ambitieuse en matière de lutte contre la précarité énergétique et de réduction de la consommation énergétique des logements.

Pour ce faire, l'Anah a généralisé l'obligation d'évaluation énergétique pour les dossiers financés, amélioré l'accompagnement financier des travaux lourds et renforcé ses financements aux travaux d'économie d'énergie.

Les modifications adoptées concernent également les plafonds d'éligibilité aux aides de l'Agence pour les propriétaires occupants. En conséquence, le potentiel de propriétaires occupants a considérablement augmenté, passant de 1 932 à 4 721 ménages à Niort (source Filocom 2011). Les aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) se voient elles aussi augmentées, améliorant ainsi les montants et conditions d'éligibilité de l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE).

Par ailleurs, le bilan de l'évaluation du Programme Local de l'Habitat conduite en 2013, amène la Communauté d'Agglomération de Niort à poursuivre son engagement partenarial dans le dispositif OPAH RU, pour les années 2014 et 2015, à hauteur du 56 000 € par année. Afin de s'adapter au bilan d'activité de l'OPAH RU en 2013, les modalités de financement de la CAN sont également modifiées.

Le présent avenant a pour but d'établir les nouveaux objectifs quantitatifs et les modalités de financement des partenaires qui seront proposés au vote des Conseils de Communauté de la CAN du 21 octobre et 25 novembre prochains.

L'enveloppe financière attribuée à l'opération, par la Ville de Niort, n'est pas modifiée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention partenariale d'OPAH RU ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL